

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« DES RESIDENCES D'ARTISTES DANS LES LIEUX DE FORMATIONS ET LES ENTREPRISES DE LA REGION »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

**Nom et numéro du rapport : S100 – Favoriser le développement
et l'accès à la culture**

Exposé des motifs :

Un des enjeux forts de la Région en matière de soutien à la culture est l'accompagnement des artistes dans la création ainsi que dans la diffusion de leurs œuvres. Pour mener à bien cette mission, la Région s'appuie sur des sites permettant d'accueillir des résidences d'artistes sur l'ensemble du territoire. Parmi les objectifs présentés dans la nouvelle stratégie culturelle régionale, il est proposé de « densifier le tissu local des résidences ». Si nous partageons pleinement cet objectif, nous sommes toutefois assez sceptiques vis-à-vis des axes de travail qui nous sont proposés.

Le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Région Médecis » vise en effet à renforcer l'offre de résidences pour les artistes, toutefois, il nous semble plus pertinent de reprendre une des propositions figurant dans l'ancien schéma régional pour la culture. En effet, celui-ci faisait mention d'un élargissement et d'une simplification des dispositifs de résidence dans les lieux de formation (lycées et CFA) et dans les territoires ruraux, mais également d'accueillir des résidences au sein d'entreprises ou de laboratoires.

Cette proposition répond à de multiples objectifs cadres fixés par la nouvelle stratégie culturelle régionale. Tout d'abord, investir les lieux de formation favoriserait grandement la diffusion et la transmission auprès des jeunes. Ensuite, en s'appuyant sur les réseaux de formation et économiques, déjà existants, ce dispositif assurerait la couverture de l'ensemble du territoire. De même, cette proposition permettrait d'investir d'autres lieux que ceux dédiés à la diffusion culturelle, ce qui intègre l'une des priorités du nouveau règlement d'intervention « Territoires de culture », à savoir, développer la culture « hors des murs ».

A ce titre, nous proposons donc de remplacer le dispositif « Région Médecis », par un autre dispositif orienté auprès des lieux de formations, des entreprises et des laboratoires de la Région et d'y affecter les fonds initialement prévus pour le dispositif « Région

Médicis », à savoir 250 000€ d'autorisation d'engagement, et 50 000€ d'autorisation de programme.

Délibéré :

Il est proposé de remplacer le paragraphe

2.2 Soutenir le maillage culturel régional de création et de diffusion dans les territoires

Le dynamisme culturel en Pays de la Loire ne saurait se résumer aux acteurs et aux lieux les plus identifiés. En parallèle existe déjà un vivier de lieux de résidences de création propres à favoriser l'irrigation culturelle jusqu'aux marges du territoire régional.

L'ambition de la Région consiste donc à densifier ce tissu afin de multiplier les cadres propices à la création artistique, à la découverte d'un autre environnement, au développement de nouvelles collaborations. De plus, installer les artistes au cœur du paysage doit confirmer l'attractivité des Pays de la Loire comme une véritable « Région Médicis », tout en privilégiant le circuit court de la production à la diffusion.

La Région va ainsi constituer un nouveau réseau de lieux emblématiques de création et de diffusion culturelle. Elle souhaite promouvoir ces écrans cachés ou méconnus (La Maison Gracq, les Moulins de Paillard, la Bulle de Mazé-Milon, la Chapelle Saint-Sauveur...). Ce réseau aura également vocation à se réunir annuellement afin d'échanger sur les bonnes pratiques. Il s'agira par ailleurs de faciliter la rencontre entre des projets d'artistes et des territoires candidats pour en accueillir, la Région pouvant ainsi accompagner plusieurs lieux au fil des différentes étapes d'une même production artistique.

Plus largement, la Région sera attentive, au travers de son nouveau dispositif « Territoires de culture », à l'accompagnement de projets culturels faisant montre d'une capacité à mobiliser la jeunesse, à favoriser l'emploi culturel et à œuvrer à la transition écologique. Ce dispositif comprendra deux volets - une aide en fonctionnement et une aide en investissement – afin de pouvoir prendre en compte une diversité de propositions.

Une enveloppe est prévue, à titre indicatif, de 250 000 € en autorisations d'engagement et 50 000 € en autorisations de programme pour l'aide au dispositif « Région Médicis »

Par :

Le dynamisme culturel en Pays de la Loire ne saurait se résumer aux acteurs et aux lieux les plus identifiés. En parallèle existe déjà un vivier de lieux de résidences de création propres à favoriser l'irrigation culturelle jusqu'aux marges du territoire régional.

L'ambition de la Région consiste donc à densifier ce tissu afin de multiplier les cadres propices à la création artistique, à la découverte d'un autre environnement, au développement de nouvelles collaborations. La Région propose donc d'accueillir plus et d'accueillir mieux les artistes en permettant des résidences auprès des entreprises ou de laboratoires pour des artistes voulant se confronter aux nouvelles technologies, à la robotique ou à l'intelligence artificielle. La Région propose également d'élargir et de simplifier les dispositifs de résidence des lieux de formation (lycées et CFA) et dans les territoires ruraux.

Plus largement, la Région sera attentive, à l'accompagnement de projets culturels faisant montre d'une capacité à mobiliser la jeunesse, à favoriser l'emploi culturel et à œuvrer à la transition écologique. Ce dispositif comprendra deux volets - une aide en fonctionnement et une aide en investissement – afin de pouvoir prendre en compte une diversité de propositions.

Une enveloppe est prévue, à titre indicatif, de 250 000 € en autorisations d'engagement et 50 000 € en autorisations de programme pour l'aide de ce dispositif.



Franck Nicolon
Conseiller régional